

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Mardi 22 février 2022 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CADORET Philippe - CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – GUEZENNEC Bruno - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE GUEN Karine – LE HETET Martine – MARTIN Isabelle - NAYEL Christian – REPOSEUR Georges – Henri - SIMON Nadine – TORTELLIER Erick – TRAZET Mathieu.

Absents ayant donné procuration : GARANGER Clémence à JAFFRE – DANET Christelle / MOIZAN – DUDORET Sabrina à JARNO Claude / PRIGENT Marie à TORTELLIER Erick / THILL Noémie à BADOUAL Claudie.

Absent excusé : LUCAZEAU Vincent

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Approbation du compte – rendu de la séance du 15 décembre 2021. Pas d'observations. Adoption de l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait d'un dossier : Vente d'anciens chemins au Golhut dans l'attente d'un accord sur le prix

Décision du Maire n° 2022 – 11/01 -01 relative à la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable avec CADORET L CAMORS.

Décision du Maire n° 2022 – 11/01/- 02 relative à l'achat d'un véhicule neuf pour le service technique.

Décision du Maire n° 2022 – 11/01/- 03 pour la délivrance et le renouvellement de concessions aux cimetières- 2^{ème} semestre 2021.

Décision du Maire n° 2022 – 11/01 – 04 relative à la signature de la convention pour les interventions du Chantier NATURE de la CC d'Aqta.

Décision du Maire n° 2022 – 31/01- 01 BA relative à la signature d'une convention d'honoraires avec Géo Bretagne Sud et EOL.

Décision du Maire n° 2022 – 31/01/ 02 BA relative à la signature d'une convention avec SOLIHA Bretagne pour l'AMO pour la maison de santé.

Décision du Maire n° 2022 – 02/02 – 05 relative à la mutualisation du poste de conseillère numérique avec Landévant et Etel.

1 – Compte – rendus de réunions :

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ Structures intercommunales :

- Réunion du 15/12/2021 du comité syndical du SAGE Golfe du MORBIHAN et Ria d'Etel.

- Réunion du 26/01/2022 du comité syndical du syndicat de la Vallée du Blavet

- Réunion du 04/02/2022 du Conseil communautaire de la CC d'Aqta. Précisions par Mme JAFFRE – DANET à propos du projet de territoire 2021/2026, du maintien des taux d'imposition, de l'extension en matière de tri des ordures ménagères à partir de septembre 2022 sur le territoire de certaines communes, du fonds de concours à Etel (glacière), du dispositif d'aides aux jeunes agriculteurs (des modifications)...

☞ Commissions municipales :

- Réunion du 05/02/2022 de la commission TRAVAUX. Mr DIGARD a présenté un tableau de suivi des différents travaux et création de deux groupes de travail, l'un pour les investissements au niveau du stade, l'autre pour la zone de loisirs du Petit bois.

Pour la définition des besoins pour le programme de voirie 2022, visite de sites programmée (Le Golhut, kernasquellec, kerpenru, spernen, rue de la sapinière...) Mme MARTIN ajoute que le changement des fenêtres sur mesures a eu lieu à la Chapelle de Local

- Réunion du 16/02/2022 de la commission FINANCES par Mr CORBEL.

2 – Vote du contrat d'association 2022 – Ecole privée Saint Joseph :

VU l'avis de la commission Finances du 16/02/2022, Le conseil municipal de CAMORS,

Après avoir pris connaissance du tableau détaillant le mode de calcul du coût de revient d'un élève de l'école publique Les Lutins pour l'année 2021,

Après avoir entendu les explications de Mme JAFFRE – DANET, adjointe déléguée aux affaires scolaires,

DECIDE - à l'unanimité - d'allouer un crédit de 375.87 € par élève en élémentaire et de 1 514.36 € par élève en maternelle, ce qui donne pour 2022 par rapport aux effectifs au 1^{er} janvier 2021 et en tenant compte des dispositions de la délibération du 10/2/2011 et de celle complémentaire du 19 mars 2014 (fratry) une somme globale de 114 045.86 €.

3 –Vote des subventions 2022 :

Sur proposition des membres du comité FINANCES réunis le 16/02/2022,

Le Conseil municipal VOTE les subventions conformément au tableau annexé à la délibération et affiché en mairie.

Deux constats :

❶ Certaines associations n'ont pas encore transmis les éléments attendus malgré les relances de Mr LE BOURDIEC, adjoint délégué à la vie associative et sportive. Aucun versement ne se fera sans tous les documents nécessaires.

Et, il a été décidé de fixer la date limite de dépôt des demandes de subvention au 31/12/2022 pour l'année 2023. Cf le procès – verbal de la commission Finances.

❷ Il est dommage que le passage sur CAMORS de la course « La Redadeg » ait toujours lieu en nocturne.

4 – Débat sur les garanties de la protection sociale complémentaire :

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance »

Monsieur le Maire expose donc la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire jointe à la présente délibération. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

A la question posée par une élue de savoir si la collectivité envisage de devancer l'application de la réforme, Mr Le Maire propose de mener une réflexion sur ce sujet.

5 – Diverses demandes de subventions :

Monsieur Le Maire évoque les investissements pour lesquels des dossiers de demandes de subvention ont été élaborés : Création d'une maison de santé, remplacement des mains courantes et pose d'un pare-ballons au stade + vidéo – protection , rénovation des façades de la médiathèque, d'un bâtiment de l'école publique Les Lutins avec remplacement de la fresque, des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics en complément du programme 2021, des achats dans le cadre de la sécurité routière (radars pédagogiques amovibles, gilets / housses de cartables et bracelets fluorescents...)

6 – Parcours Emploi Compétences et création de postes :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

Un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. En effet, les employeurs sont aussi retenus pour la prescription de PEC en fonction de la capacité à pérenniser les postes.

Au 01 janvier 2022, la commune a eu la possibilité de recourir à des contrats aidés en conciliant ses besoins de renfort notamment au niveau du service technique avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, trois postes sont actuellement pourvus sous la forme de CUI – CAE pour exercer les fonctions d'adjoints techniques. Il s'agit de contrats à durée déterminée pouvant aller jusqu'à 12 mois maximum.

Le renouvellement est possible sur une période de 6 à 12 mois mais après évaluation de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur notamment en terme de formation.

Le conseil municipal :

- SOUTIENT la création de trois postes sous contrats aidés,

Et

- DECIDE d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants.

Le tableau des effectifs de la commune est mis à jour.

7 Informations diverses :

- Une admission en non – valeur pour un total de 22 687. 11 € correspondant à des titres de recettes au nom d'une entreprise déclarée en liquidation avec clôture pour insuffisance d'actif. La dépense sera prélevée sur les crédits du compte 6542 au budget primitif 2022.

- *Offre médicale de soins* : Le lundi 21/02/2022, une réunion a eu lieu à BAUD entre les élus de BAUD Communauté + CAMORS + QUISTINIC en présence du Dr NIVELET de l'ARS. Etaient conviés tous les professionnels de santé du secteur afin d'échanger sur ce sujet d'importance pour tous (médecins, pharmaciens, cabinets infirmiers, masseurs – kinésithérapeutes, orthophonistes...). Des représentants de l'hôpital et de la polyclinique de PONTIVY se trouvaient aussi associés à la démarche.

- *Bilan de l'année 2021 du SIVU du centre de secours de BAUD* par Mr CORBEL.

Montant 2022 de la participation communale = 57 504 € soit 18.39 € / habitant.

700 interventions au total dont BAUD (298), SAINT BARTHELEMY(32),

GUENIN (36), QUISTINIC (52) , LA CHAPELLE NEUVE (44) et CAMORS (86) et sur les secteurs voisins (152)

- Bilan de l'année 2021 des actions menées sur CAMORS par la *Mission locale du Pays d'AURAY* : Mme SIMON expose qu'un total de 27 jeunes entre 16 et 25 ans sont régulièrement suivis par la structure avec tout un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et/ ou de la formation pour un montant financé de 17828 €. La structure apporte un service sur mesure en fonction des souhaits, du niveau, des besoins et des difficultés de chacun.

- Permanences en mairie de l'agence d'intérim d'AURAY « Job & Box » les 24/02 -17/03 et 31/03/2022 de 14h30 à 16h30 : Venir sans rendez – vous avec son CV.

- Venue aussi le 21/02 du camping – car Nomad'emploi du Groupe NEO : Une conseillère vous accueille pour un accompagnement vers l'emploi (aide aux démarches, ateliers informatiques)

- *Opération « Bien vieillir en BRETAGNE »* :

Association BRAIN UP et atelier d'équilibre alimentaire en mairie : 22 inscrits.

Est aussi prévue une conférence gratuite, ouverte aux retraités le 24/02/2022 de 14 h à 16 h en mairie.

- *Trophée « Terre saine, commune sans pesticides »* : Mr CORBEL fait circuler le trophée reçu dans le cadre du label national 2021. Le diplôme est déjà exposé en mairie. Il s'agit de valoriser la démarche de suppression des produits phytosanitaires.

- Population DGF au 1^{er} janvier 2022 : 3127 habitants.

- Distribution de 1650 exemplaires du bulletin municipal par les élus : Mme JAFFRE – DANET fait savoir qu'il y a eu très peu de remarques. « Cela s'est vraiment bien passé ».

- Déplacement de Mrs JARNO et LE BOURDIEC à RENNES le jeudi 24/02/2022 : Présentation des épreuves du Tour de BRETAGNE 2022. CAMORS, ville étape.

- Tableau des permanences pour les élections présidentielles et législatives : Chaque élu doit se positionner pour les dimanches 10 et 24/04 et les 12 et 19/06/2022.

- Cérémonie d'accueil pour les nouveaux résidents et les BB de l'année : Le 26/03 prochain selon le contexte sanitaire du moment.

- Point sur le projet du restaurant scolaire par Mme JAFFRE – DANET : La consultation est achevée. L'analyse des offres reçues dans les délais est en cours par l'agence SABA Architecte de SAINT BRIEUC.

- Point sur les autres projets : En réponse à l'interrogation d'une élue à propos du local de la banque alimentaire du CCAS, une solution est toujours à l'étude. Par ailleurs, un complément d'information est donné à propos du projet « Ages & Vie » sur un terrain communal rue du Petit bois ainsi qu'un état d'avancement des dossiers pour des investisseurs privés sur la commune.

La séance est levée à 22 h 15.

Le 22 février 2022

Le Maire,

Claude JARNO

